



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT  
D'EXPLOITATION DE DOUZE  
REPRESENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE  
"ZILLE ZAILLE ZOUILLE" PAR KARAKOIL  
PRODUCTION, DANS LES BIBLIOTHEQUES  
SUD, EST ET OUEST**

**DÉCISION N° DM-20-154  
EN DATE DU 27 JUILLET 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2020-2021,

**CONSIDÉRANT** la proposition de spectacle de la Société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé au 10, Chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, les samedis 12 et 19 septembre, 3 et 10 octobre, 7 et 14 novembre, 5 et 12 décembre 2020 à 10h30 aux bibliothèques Sud, Ouest et à 16h30 à la bibliothèque Est dont le coût est fixé à trois mille euros (3 000,00 € T.T.C.) les 12 représentations ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé 10, chemin de Mastouloucia – 64990 Saint Pierre d'Irube, un contrat de cession du droit d'exploitation de douze représentations du spectacle intitulé «Zille Zaille Zouille », les samedis 12 et 19 septembre, 3 et 10 octobre, 7 et 14 novembre, 5 et 12 décembre 2020 à 10h30 aux bibliothèques Sud, Ouest et à 16h30 à la bibliothèque Est dont le coût est fixé à trois mille euros (3 000,00 € T.T.C.) les 12 représentations ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**